



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION OPALE LADIES

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'association Opale Ladies dans le cadre de ses statuts. Opale Ladies est une association loi 1901.

Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

L'adhésion à l'association vaut acceptation des statuts de l'association et du présent règlement, celui-ci doit être impérativement signé lors de l'inscription.

ADHÉSION ET COTISATION

L'adhésion est obligatoire pour toute personne désirant participer à 1 ou plusieurs activités proposées.

Elle se fait chaque année pour le 1^{er} septembre et sera valable jusqu'au 31 Août de l'année suivante.

La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'adhésion, son montant est fixé chaque année par le comité directeur et voté à l'Assemblée Générale. Elle comprend l'adhésion et l'assurance.

Une adhésion est possible au cours de l'année après entretien préalable par téléphone ; et ce avant un premier essai qui ne pourra se faire qu'avec présentation d'un certificat médical. Le montant de la cotisation sera au prorata des mois restants à partir de janvier.

Aucune cotisation ne sera remboursée.

L'association se réserve le droit d'exclure au cours de l'année ou de ne pas renouveler l'adhésion de toute personne ne s'étant pas acquittée de la totalité de sa cotisation.

La délivrance d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport est obligatoire et doit être impérativement remis lors de l'adhésion.

LES ACTIVITÉS

Le renforcement musculaire, le yoga, la marche nordique, l'aquagym, le tir à l'arc, le dragon boat, le Qi Gong, la cuisine diététique sont nos activités actuelles.

Une inscription hebdomadaire préalable est demandée via WhatsApp par l'intermédiaire d'un sondage. Aucun message à titre personnel ne sera accepté sur ce WhatsApp.

Si vous avez des informations à communiquer au Comité ou aux référentes merci de le faire en message privé. Pour les échanges entre adhérentes, le groupe WhatsApp Papot'Opale existe.

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si le nombre minimal requis n'est pas atteint.

Pour chaque activité, il sera demandé aux adhérentes de respecter les lieux qui sont mis à leur disposition et de les maintenir en parfait état de propreté.

Un sondage est mis en place avant chaque activité, il est donc impératif et très important d'y répondre (que ce soit oui ou non) celui -ci sert de liste d'émargement (document à fournir en cas de contrôle).

Toute action de nature à porter préjudice directement ou indirectement aux activités de l'association, à ses intervenants, à sa réputation, fera l'objet de sanction pouvant entraîner l'exclusion définitive. Il en sera de même si une personne de l'association colporte des rumeurs diffamatoires, manque de respect au comité, à la présidente ou aux adhérentes...

Chaque adhérente est responsable de ses affaires, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

Il est souhaitable que chaque adhérente participe aux actions mises en place au profit d'Opale Ladies.

Lors de séjours extérieurs et organisés par l'association, un chèque de caution du montant total du séjour sera demandé et encaissé en cas de désistement tardif.

PONCTUALITÉ, ABSENCES

La plus grande **ponctualité** est demandée aux adhérentes afin de ne pas perturber le déroulement des activités.

En cas d'empêchement de dernière minute vous êtes tenues d'avertir la référente de votre absence en message privé.

INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT

Le comité directeur décide ou non du remboursement des frais aux bénévoles et précisera le taux des indemnités kilométriques engagés dans le cadre de leurs fonctions et sur justificatifs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale. *
Seuls les membres à jour de leur cotisation sont conviés.

A _____ le _____
(mention lu et approuvé)